



Informations Le Moutoux

1. La crise sanitaire

Nous continuons à subir les atteintes du Coronavirus, nos activités sont perturbées, nous avons des difficultés à faire des projets et on nous fait comprendre qu'une troisième vague sévirait en janvier 2021. Dans ce contexte que l'on ne peut pas ignorer, il faut absolument se protéger et protéger autrui c'est à dire notre famille, nos amis, bref, toutes nos relations...

A cet effet, la lettre du préfet du 16 décembre 2020 est diffusée.

Ne commettons pas d'imprudences durant ces fêtes de fin d'année. Evidemment il est compréhensible de « festoyer » en famille et entre amis mais restons responsables en respectant les gestes « barrière »...

2. Surpopulation des chats

Conformément aux décisions du Conseil municipal, une action a été menée consistant à capturer les chats errants, les emmener à la clinique vétérinaire pour stérilisation et les relâcher sur le territoire de la commune.

A présent, des chats présentés à la clinique vétérinaire sont déclarés déjà stérilisés.

Afin d'éviter cette situation, il est demandé aux habitants propriétaires de chats de leur mettre un collier autour du cou afin de faciliter leur identification.

3. Les Anciens

Chaque année au mois de décembre, les « Anciens » des communes du Moutoux et de Saint Germain en Montagne sont invités à participer à un repas dans la salle des fêtes de Saint Germain. Cette année, le Coronavirus a empêché cette manifestation conviviale et les deux communes ont décidé, en mesure de substitution, de procéder à une distribution de colis de Noël à base de chocolats.

Les Anciens de notre commune ont reçu leur colis samedi 19 décembre après-midi.

4. Manifestation des vœux 2021

Traditionnellement, les habitants de la commune sont invités à participer aux vœux début janvier au cours d'une manifestation conviviale dans la salle polyvalente de la mairie.

Evidemment pour cause du Coronavirus, cette manifestation ne pourra pas avoir lieu en janvier 2021.

5. Urbanisme

La mairie est le point d'entrée de toute demande relative à l'urbanisme. Il est rappelé que toute construction doit faire l'objet d'une demande préalable en mairie. Par construction, il convient d'inclure tout projet dès lors qu'il dépasse la hauteur du sol, les modifications de façade, les changements de couleur, etc... La mairie enregistre les demandes et l'instruction est réalisée par la Direction des Territoires (DDT). La mairie fait connaître la décision après instruction du dossier par la DDT.

6. Projets de la commune en 2021

Le Coronavirus perturbe fortement la vie économique du Pays et le Gouvernement s'emploie à soutenir les entreprises par des aides, des prêts garantis par l'État et la mise en œuvre d'un Plan de Relance. De plus, l'État incite les collectivités locales à commander des travaux par l'octroi de subventions afin de faire travailler les artisans et entreprises.

Pour ce qui nous concerne, le Conseil départemental, la Communauté de communes et la Préfecture attribuent des subventions aux communes qui présentent des dossiers comportant des projets répondant aux critères d'éligibilité.

C'est ainsi que les projets suivants devraient être réalisés en 2021 car « bien » subventionnés :

Projet	Total subventions
Réfection de la façade de la mairie	75 %
Réfection de la fontaine	75 %
Réfection de la Croix de Mission	75 %
Achat et mise en place de 2 mâts de pavoisement au Four des Canadiens	60 %
Réfection de l'appartement du premier étage du bâtiment mairie	75 %
Réfection des pièces du rez-de-chaussée du bâtiment mairie	75 %
Achat et pose d'un miroir de sécurité à la place de la mairie	75 %
Aménagement d'une liaison douce entre Le Latet et Saint Germain	80 %

Le Conseil municipal a décidé d'être un acteur de ce Plan de Relance car il permet de :

- satisfaire aux besoins de la commune,
- de faire travailler des entreprises locales,
- d'offrir une opportunité de financement des travaux.

Si possible, d'autres projets seront présentés au prochain Conseil municipal.

7. Déploiement de la 4G ; perturbations de la réception de la TNT

L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) nous informe que le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT. En clair, il est possible que ce déploiement cause de manière ponctuelle des perturbations de la réception de la TNT chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole) ou fibre optique ne sont en revanche pas concernés par ces perturbations.

Si vous dépendez d'une antenne râteau placée sur votre toit, vous pouvez déclarer les perturbations soit en vous rendant sur la plateforme « assistance.recevoirlatnt.fr » ou appeler le 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel non surtaxé).

8. Déménagement de la trésorerie

A partir du 1^{er} janvier 2021, le Service des Impôts des particuliers de Poligny est transféré au Service des Impôts des Particuliers de Dole, Centre des Finances Publique de Dole, 136 Avenue Léon Jouhaux, 39100 Dole tel : 03 84 72 25 82.